

Décision

Générale

colonial

Décision n° 12-39-1901 nommant une Commission chargée de vérifier un envoi de figurines postales fait par le Département

n° 12-39-1901

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Numéro JO
n° 39 du 15/07/1901

Date de publication
6 juillet 1901

Date du numéro
15 juillet 1901

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu le décret du 18 Septembre 1844 rendu applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1844

Vu le décret du 20 Novembre 1882 sur le régime financier des colonies; Attendu qu'il est arrivé dans la Colonie des figurines postales qui doivent être reconnues et prises en charge ;

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Une Commission composée de : MM. Piron, Administrateur adjoint des colonies faisant fonctions de Trésorier Paveur ; Pujol, Chef du service des Postes; Portet, écrivain auxiliaire, est nommée pour vérifier le montant de l'envoi de figurines postales adressées le 25 Juin par le Département à la Colonie. Elle dressera procès-verbal de ses opérations. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal Officiel de la colonie.

A. BONHOURE.